

Fiche ACTION 4 : CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET ALTERNATIVES À LA VOITURE	
Caractéristiques de l'action	
Type de mesure ou d'action	Accompagnement et sensibilisation ; Études et connaissance ; Réglementaire pérenne.
Catégorie d'action	Transport et mobilité ; Mesures 14, 15 et 18 du PPA.
Objectif(s) et finalité(s)	<p>FINALITÉ : ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer l'usage de la voiture personnelle et augmenter les offres de transport en commun et les modes doux : - Développer l'usage de la marche, du vélo (multiplier par 3 sa pratique) et du bus d'ici 2020. <p>→ Pour le vélo, le plan d'actions de la Métropole s'articule autour de 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des aménagements de voirie afin de répondre au premier frein du développement de la pratique, à savoir le sentiment d'insécurité, • des sites de stationnement des cycles, permettant de lutter contre le vol de vélos, • des services liés à l'utilisation du vélo (location, réparation, etc.), • des incitations au changement de comportement pour convaincre le plus grand nombre. <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les employeurs des établissements publics et privés pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans De Mobilité (PDM), par les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM). - Développer les plans de mobilité des services de l'État, dans le cadre de la démarche État exemplaire. <p>FREINS ACTUELS A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de cette fiche action accompagnent les réseaux de transports en commun (réseaux ferroviaire, départemental et urbains). Elles ne peuvent, à elles seules, contribuer efficacement à la réduction des émissions permettant d'en accroître leur usage. Sans fortes améliorations des réseaux de transports, ces actions n'auront qu'un faible impact - PDM : absence de réglementation jusqu'à présent. Absence de sanctions.
Polluant(s) concerné(s)	PM ₁₀ ou NOx
Partie(s) prenante(s) concerné(s)	L'ensemble de la population (privé et public)
Description de la mesure	<p>Chaque AOM structure sa politique modes doux et Plans de Mobilité, dans un souci de cohérence à grande échelle, mais avec une application à la hauteur de ses moyens.</p> <p>Actions réalisées du 01/01/2015 au 01/01/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'aménagement « Cœur de Ville, Cœur de Métropole » initié par la Métropole concerne notamment le centre-ville de Grenoble. Ce projet global inclut l'extension du plateau piétons et la requalification des boulevards Rey-Sambat-Lyautey visant à favoriser le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement et faciliter l'usage des modes doux.

- Développement du Vélo sur la Métropole :

- Mise en service du premier tronçon Chronovélo en juin 2017 ;
- Organisation d'un événementiel chaque année en mai « Faites du Vélo » ;
- Poursuite du développement du service de location longue durée métrovélo et élargissement de la gamme de vélos (6500 vélos en location en 2017, avec 10 modèles différents proposés, 60 vélos cargos proposés depuis 2017). Plus de 2 millions de journées de location Métrovélo vendues en 2017 ;
- Constitution d'une réserve permanente de métrovélos (30 vélos), destinée à être louée à des groupes cibles (écoles, collèges, touristes, congressistes...) ou lors des pics de pollution ;
- Expérimentation pendant 3 mois de Vélos à Assistance Electrique au printemps 2017.
- Livraison du Technicentre Métrovélo en juillet 2017 dans le cadre du plan « ville respirable en 5 ans » (voir fiche 6) ;
- Ouverture des consignes silos vélos de la gare de Grenoble (1200 places).

- Développement du Vélo sur le Pays Voironnais :

- Mise en place en 2016, d'un programme de suivi de la pratique du vélo à assistance électrique. 60 aides de 250 euros accordées.

Accompagnement du changement de comportement par l'élaboration de Plans de Mobilité (PDM):

- le SMTC :
 - Assistance technique à 60 entreprises dans toutes les étapes de la démarche (diagnostic, élaboration, réalisation, suivi et évaluation des plans d'action) avec mise à disposition d'outils (enquête, kit de communication, espace M'Pro sur Métromobilité) et de services (tarifs préférentiels pour la mobilité M'Pro, création d'un club Mobilité) ;
 - La démarche « Métropole Apaisée » (voir fiche 3) vise à favoriser un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement et donc à faciliter l'usage des modes doux ;
 - Depuis 2017, l'agence de mobilité Métromobilité mène une opération d'envergure (« Je plaque ma caisse »), cofinancée par l'ADEME, qui consiste à conseiller 1 000 utilisateurs de véhicules polluants habitant la Métropole et à les accompagner vers des déplacements limitant l'usage de leur véhicule grâce à des offres de transport gratuit notamment.
- Révision du PDM de la DDT38 en 2017 ;
- Élargir le PDM de la DDT aux services de la DREAL ;
- Expérimentation Mobicit'air menée par ATMO AURA sur 35 volontaires pendant 2 à 6 semaines en 2017. Ces derniers se sont vus attribuer des microcapteurs de PM2,5 afin de prendre conscience de leurs pratiques plus ou moins polluantes ;

Actions proposées à compter de 01/01/2018 :

- **La marche :** Faire en sorte que 50 % des surfaces de la Métropole soient consacrées à l'intensité sociale et la vie locale (squares, zones de rencontre, zones piétonnes, trottoirs, places, etc.) avec 1/4 des surfaces en pleine terre pour contrer les îlots de chaleur source d'aggravation des épisodes de pollution de l'air. Les voies piétonnes créées doivent être efficaces (sans coupure, confortables, connectées), agréables (vue et activité) et sécurisantes.

- **Le réseau ferroviaire et les transports guidés : Propositions, dont certaines déjà engagées)**

- Création d'une desserte ferroviaire de type « RER » au 1/4 d'heure entre Rives et Brignoud, et à la 1/2h entre Grenoble et Clelles, avec la programmation des aménagements suivants : doublement des voies entre Grenoble et Moirans, nouvelle voie en gare de Grenoble, création du terminus périurbain à Brignoud, création de la halte de Domène, déplacements de la halte de Le Pont-de-Claix à Flottibulle, régénération des voies entre Grenoble et Clelles ;
- Prolongement de la ligne de tramway A jusqu'à la halte nouvelle de Le Pont de Claix;
- Maillage du réseau tramway et extension de la ligne E au stade Lesdiguières ;
- Création d'un Métrocâble, transport par câble en milieu urbain reliant Fontaine à Saint-Martin-le-Vinoux ;
- Aménagement d'un itinéraire TC « lourd » pour améliorer la desserte du territoire Grand Sud de la Métropole.

- Le bus :

- Restructuration du réseau TouGo en recentrant sur le public domicile-étude ;
- Extension de la ligne de bus chrono 1 à Montbonnot Pré de l'eau, pour desservir la zone d'activités Inovallée ;
- Création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Grenoble et Meylan ;
- Création de lignes périurbaines rapides entre Vizille et Grenoble, et entre Vif et Grenoble (cf. schéma de mobilité Grand Sud du SMTC), en complémentarité avec la desserte ferroviaire ;
- Amélioration de l'attractivité du réseau urbain de l'agglomération grenobloise par des aménagements de fiabilisation et de réduction des temps de parcours (voies réservées, priorités aux feux...)

- Le vélo :

- Poursuite du développement de Métrovélo (augmentation de la flotte, achat de 50 vélos à assistance électrique,...)
- Soutien au développement d'Ateliers de réparation de vélos et animations de découverte des itinéraires praticables sur le territoire ;
- Réalisation d'un plan des itinéraires cyclables ;
- Finalisation du schéma directeur cycles et mise en œuvre progressive du réseau secondaire cycles ;
- Chronovélo : Poursuite du déploiement des 4 axes cyclables (40 km) et d'aires de service ;
- Déploiement de sites de stationnement pour les vélos (arceaux vélos, consignes dans les pôles d'échanges (mise en service d'une consigne automatisée à Sassenage de 100 places), achat de 10 minibox à vélo pour répondre à la demande résidentielle, solutions de stationnement temporaires) ;
- Organisation de la Fêtes du Vélo du 14 mai au 10 juin 2018.

- Accompagner au changement de comportement :

- Élaboration et mise en œuvre du PDM Préfecture élargi à certains services de l'Etat (DDPP et DDCSPP) ;
- Lancement d'une étude de positionnement stratégique pour aider le Pays Voironnais dans l'accompagnement et le suivi des PDM entreprises : rôles, missions, moyens ;
- Lancement d'une étude d'accompagnement, pour aider le Pays Voironnais à écrire son propre PDM ;
- Mise en œuvre du PDA du Grésivaudan en cours d'élaboration. Ce plan s'accompagnera d'une large communication et sensibilisation de l'ensemble du personnel ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Captothèque territoriale : dispositif de prêt de micro-capteurs aux citoyens afin de permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux de la pollution atmosphérique, mise en place d'ateliers citoyens et co-conception d'études citoyennes (projet conduit par ATMO AURA, conçu sur la base des enseignements de l'étude citoyenne « Mobicit'air » conduite en 2016-2017)
Justification de la mesure	<p>Dans le région grenobloise, les transports routiers sont responsables de 66% des émissions de NOx et de 20% des émissions de particules fines et ils sont en outre responsables de la surexposition des populations résidant en proximité immédiate des grandes voiries routières.</p> <p>Pour agir sur les émissions des transports routiers, 3 leviers sont activables : i) la réduction des volumes de trafic, ii) le renouvellement technologique du parc de véhicules et iii) l'optimisation de la vitesse de circulation et la fluidité du trafic.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vélo est particulièrement pertinent pour les déplacements de courtes distances (80 % des déplacements de 1 à 5 km sont réalisés en voiture alors qu'ils pourraient l'être à vélo (source : EMD 2010) ou avec un vélo à assistance électrique pour les déplacements de 5 à 10 km et/ou en cas de dénivelés). - Le bus est une solution pour les principales origines/destinations du territoire, en zone urbaine, pour les scolaires et pour la montée vers les stations de ski en hiver. - La marche donne accès à tous les autres modes de déplacement et autorise des libertés de mouvement dans l'espace public, y compris celle de s'arrêter où on veut. - La mise en place de ces outils nécessite, pour être efficace, une communication importante et de mesures d'accompagnement au changement de comportement.
Moyens juridiques	<p><u>Dispositions juridiques en place :</u></p> <p>Article 51 de la loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte « Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie », adopté par la Métropole le 03 février 2017.</p> <p><u>Dispositions juridiques nécessaires pour aller plus loin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PDM : mise en place d'une réglementation avec sanctions en cas de non-respect.
Porteur(s) de la mesure	Chaque AOM du territoire, SMTC, ALEC et ATMO AURA
Moyens financiers	<p><u>Grésivaudan :</u></p> <p>Coût d'investissement : environ 300 000 euros par an d'aménagements cyclables. Coût de fonctionnement des bus Tougo : 10 millions d'euros par an. Budget animation et communication vélo : 35 000 euros prévus en 2018. Budget animation et communication bus : 100 000 euros prévus sur 2018.</p> <p><u>La Métropole :</u></p> <p>Politique cyclable : 20 M€ d'investissement et 10 M€ en fonctionnement sur la période 2015-2020. Communication Ville respirable : 270 k€ sur 5 ans. Projet Mobicit'air : 100 K€ en 2017. Montant pour le développement (captothèque) en cours de chiffrage.</p> <p><u>Pays voironnais</u></p> <p>8000 euros TTC pour l'accompagnement stratégique, et 25000 euros pour l'élaboration du PDM du Pays Voironnais</p> <p><u>SMTC :</u></p> <p>Opération « Je plaque ma caisse » : 500 k€ sur 3 ans à compter de 2017 (dont 250k€ portés par le SMTC)</p> <p>Démarche M'Pro pour PDA : environ 150 k€/an</p>

	Autres animations portées par l'agence de mobilité: 150 k€/an Auto-stop organisé : 10k€
Financement et aides	<p>Vélo : Une aide supplémentaire de l'État est jugée nécessaire par les collectivités pour le financement des aménagements cyclables.</p> <p>Bus : Subventions de la Région au titre du transport scolaire et versement transport des entreprises.</p> <p>Financements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville Respirable, Région (construction Technicentre Métrovélo). • Projet Mobicit'air financé à hauteur de 50% dans cette même convention. • Opération « Je plaque ma caisse » financée à 50% par l'ADEME. • Etudes d'accompagnement du pays voironnais financées à 80 % par TEPOS. <p>Un financement au travers du LEADER et du FEDEAR pourrait être envisagé</p>
Moyens en matière de communication	<p>- Communication en interne concernant le PDA : supports de communication, organisation d'animations, participation au challenge mobilité « au travail j'y vais autrement »,</p> <p>- Sites internet, agences mobilité, club mobilité, newsletters,</p> <p>- Projet « Quelque chose dans l'air » : sensibilisation d'une dizaine de classe par an à la problématique de la qualité de l'air.</p>
Échéancier	<p>2018 : Pays Voironnais : Les études seront réalisées sur 2018, Tougo, Animations itinéraires cyclables, Plan des itinéraires cyclables, Captothèque territoriale.</p> <p>2019 : Fin de l'opération « Je plaque ma caisse ». Application du PDM de la collectivité</p> <p>Horizon 2030 : Marche : Les missions de l'agence de mobilité Métromobilité ont vocation à durer dans le temps.</p>

Déploiement de la mesure	
Indicateurs de suivi	<p>Suivi activité Métrovélo (nombre de vélos, de places de consignes louées,...)</p> <p>Nombre de km cyclables aménagés</p> <p>Compteurs permettant de suivre la pratique du vélo</p> <p>Nombre de conseils en mobilité individuels</p> <p>Suivi des résultats de l'opération « Je plaque ma caisse »</p>
En charge de collecter les données de suivi	<p>La Métropole et l'ADEME pour l'opération « Je plaque ma caisse »</p> <p>Collectivités , SMTC</p>
Mise à jour des indicateurs	Annuelle